

Composition de la compagnie, us et coutumes de la Marche en l'honneur de Sainte Rita aux Hamendes et du Grand Feu des Hamendes.

③ - Titre A. – Genèse.

Situé dans l'entité de Charleroi, à l'Est de l'ancienne commune de Jumet, le quartier des Hamendes se réveille au son des tambours et fifres chaque deuxième dimanche de septembre.

Depuis 2001, une Compagnie de marcheurs type « Entre Sambre et Meuse » de tradition « Gerpinnoise », rend les hommages à Sainte Rita dont le culte est établi en l'église Saint Lambert du Château Mondron depuis au moins mai 1932 et avec certitudes en 1938.

D'après plusieurs témoignages, Sainte Rita sortait à la fête dieu. Non pas la statue mais une jeune fille (ou femme) qui était habillée à l'identique de la sainte et faisait le tour de la paroisse avec le Saint Sacrement (et d'autres représentation de saint(e)s). Le 22 mai 1932 tombait un dimanche, celui qui suivait le jeudi de la Fête dieu.

Le 22 mai 1938 tombe à nouveau un dimanche, cette année là, les paroissiens financent la réalisation d'une Bannière à l'effigie de Sainte Rita. À l'avant on retrouve la Sainte représentant à l'identique la statue se trouvant dans l'église et à l'arrière en lettre brodée « Sainte Rita - Priez pour nous – Les Hamendes » (elle a été rénovée en 2004).

Notons que l'on retrouve la même statue que celle de Jumet-Hamendes dans la partie de l'église de Notre-Dame des Dunes à Mariakerke ajoutée en 1931. Ce qui prouverait le culte à cette sainte dès l'édification de la paroisse des Hamendes.

Il est certain qu'en plus de fête dieu, il existait chaque 22 mai une fête de Sainte Rita. Sur d'anciennes affiches réalisées par l'imprimerie R. SCORY de Jumet-Hamendes ont peut lire : « Le jour de la fête, après le Salut, PROCESSION autour de l'église, avec la bannière de Sainte Rita, don généreux des fidèles reconnaissants. »

La fête Dieu disparaît fin des années 50, une photo illustre le déroulement d'une d'entre elle. Cette photo date des environs de 1955.

En ce qui concerne la procession autour de l'église n'existe plus avec certitudes en 1971.

③ - Titre B. – Nouvelle procession.

Fabian Pacifici et Quentin Marchal découvrent concrètement le Folklore des marches d'Entre-Sambre-et-Meuse en participant tous les deux à la 27^{ème} édition de la Marche Saint Hubert de Loverval en septembre 1998. Ils intègrent le peloton des gendarmes.

En juin 2000, Quentin Marchal motive Fabian à participer au pèlerinage de la Saint Jean à Gosselies. Fabian Pacifici lui confie que L'abbé Remy, curé de Jumet-Hamendes désire relancer une procession aux Hamendes. Dans les champs d'Heppignies à proximité de la chapelle Notre-Dame des Affligés ils décident de proposer le projet d'une marche folklorique aux Hamendes.

En septembre 2000 il confie leur projet à Christian Caudron (ancien Tambour-major de Loverval, décédé en 2003). Celui-ci va les conseiller et son épouse Jacqueline Lemaire les aider à conclure une collaboration avec le louageur de costumes « Maison Leclercq » à Tarcienne.

Le 9 septembre 2001, soutenu par les sapeurs et grenadiers de Westphalie et sous une pluie ininterrompue, la compagnie des Hamendes sort pour la première fois. Environ 70 marcheurs y participent. Le conseil paroissial avait autorisé les marcheurs à prendre la bannière le samedi en fin de soirée à l'église et à l'installer à la chapelle Notre dame de Hal, rue de la Trappe à Ransart pour la nuit. Le lendemain elle fut ramenée à la fin de la messe vers 12h. La Marche porte alors le nom de « Marche des Hamendes », l'année suivante la bannière rentre au Château Mondron à 19H30 et la liturgie de la procession est presque identique à aujourd'hui. En 2003, en accord avec Le conseil paroissial la procession prend le nom de "**Marche Sainte Rita**". La précision « Aux Hamendes » sera ajoutée en 2009 à l'entrée comme stagiaire pour 10 ans au sein de Association des Marches Folkloriques de l'Entre Sambre et Meuse.

③ - Titre C. – Programme de la Marche Sainte Rita des Hamendes.

Le Samedi

8h20 rassemblement des officiers au chapiteau

9h00 Sortie du corps d'office dans les rues du quartier et visites chez les différents Officiers et Habitants.

Le planning des différents passages sera remis aux officiers le mercredi avant la marche.

15h00 Rassemblement de la Compagnie au départ du chapiteau et défilé dans les rues du quartier. Vente de goutte selon ce qui a été annoncé dans l'ANNEXE ④ + tenue vestimentaire du moment officiel au point (*en cour de rédaction/à définir*)

Le planning des différents passages sera remis aux officiers le mercredi avant la marche.

Vers 17h à l'arrivée à la Ferme « blanche », les enfants (conditions définies au point (*en cour de rédaction/à définir*)) se dirige vers le Chapiteau où l'association prévoit une prise en charge.

21 h 00 **Bal des Officiers** sous chapiteau, rue Bois Noël (Gratuit pour les marcheurs en uniforme minimum)

Le Dimanche

De 05h45 à 6h00

Bénédictio à la Chapelle Saint Lambert.

De 06h00 à 8h15 (marcheurs autorisé mais sous indication pour les quantités...)

1. dans les rues du quartier (**réveil et appel du Corps d'Office**)
2. +/- 6h15 passage à la rue Chausteur. (maman de Fabian)
3. + un passage défini le mercredi avant la marche
4. 8h30 Arrivée au Chapiteau

De 08h30 à 13h00 (Après 8h30 plus aucun marcheur ne sera accepté dans les rangs merci d'y être attentif...)

5. Place de l'ancienne gare (**formation de la Compagnie et salves « d'essais »**)
6. Chaussée de Fleurus
7. rue De Colnet, simple passage devant la chapelle Blanche (**prise des drapeaux et 1ère salve**) (après la prise, les cantinières peuvent à partir de ce moment là vendre des gouttes).
8. Chaussée de Fleurus
9. Crypte du Château Mondron
(Honneurs aux familles du Château, salves d'honneur)

La moitié de la batterie accompagne un officier et une cantinière avec l'Etat Major pour descendre à la Crypte le reste de la compagnie reste placée sur le parking en position honorable. Interdiction de quitter les rangs jusqu'au retour du C-O de la « Crypte ».

10. **(9H45) Château Mondron remise des médailles et verre offert par la Ville de Charleroi.**
11. **10H30 Prise de la bannière de Sainte Rita et célébration solennelle**
12. Chaussée de Fleurus
13. Rue de l'Aurore
14. Cité Jardin (3ème à droite)
15. Rue de l'Union
16. Rue Louis Lambert
17. Rue des verreries
18. Rue bois Noël
19. Bataillon carré (1 seul tour de la prairie)
20. **honneur à la Potale Sainte Adèle (reposoir du matin)**
21. Place de l'ancienne gare

13 h 00 au plus tard : **Rentrée au Chapiteau – Dîner**

De 15h00 à 20h00

1. rassemblement 14H50 Place Tantenne (Rue Tantenne à Ransart) par le sentier.
2. Rue Tantenne
3. Rue de la Bassée
4. Chaussée de Gilly
5. Rue de la trappe (Ransart) (chargement des Fusils)
6. Chapelles ND de Hal (**feu d'Baudoux, tirs individuels vers la Chapelle**)
7. Haie d'honneur
8. Bivouac +/- 15h15 rue des Hamendes « Feu d'Baudoux ».
9. Rue des Hamendes
10. Rue de la liberté
11. Carrefour Rue de la liberté - Rue François Deulin
(Lieu dit « Bois des Hamendes ») (**Salves d'honneur**)
12. Rue François Deulin
13. Rue de la fraternité
14. Rue de l'Assaut
15. Rue François Deulin « pas d'charge du WEZ »

16. Rue de la liberté
17. Rue des Hamendes (Bouclette Saint Roch)
18. Rue Chausteur (Lodelinsart)
19. Home « Jour Heureux » face au Parc Gobbe – Gros Fayt (Lodelinsart)
(Bivouac et Salves avant de repartir)
20. Rue de Ransart (Lodelinsart)
21. Rue de l'aurore
22. Chaussée de Fleurus
23. Château Mondron – église St Lambert **(rentrée solennelle de La Marche)**
24. Château Mondron **(dernières salves et bivouac)**
25. Chaussée de Fleurus
26. Rue bois Noël - Place de l'ancienne gare **(fin de la retraite des marcheurs)**

21 h 00 Retour au chapiteau **Bal des Marcheurs** sous chapiteau (Gratuit pour les marcheurs en uniforme minimum)

Vers 1 h 15 Enterrement du verre et fin des festivités.

③ - Titre D. – Ligne du temps.

③ - D.1 – Bilan au lundi 10 septembre 2001. Grand Feu le samedi 10 février ; Cassage et souper le 05 mai ; Marche du 07 au 09 septembre.

1. Le drapeau est un tissu blanc ne possédant aucune inscription mais bordé de franges dorées.
2. Le sergent sapeur n'est pas l'Officier Supérieur d'un Peloton de Sapeurs et Grenadiers de Wesphalie venu de Jumet-Heigne (Saint Roch).
3. La Bannière Sainte n'est de « sortie » que le matin, portée par un civil à l'arrière de la Compagnie
4. Le feu d'Baudoux n'est pas un tir de file vers la Chapelle ND de Hal mais un bataillon carré à proximité de l'entrée de l'ancienne briqueterie à 50 m d la Chapelle.
5. L'Hamendoise, une lanterne montée sur un porteur à deux hommes. Elle est déposée le samedi soir à la Chapelle ND de Hal pour être relevée le dimanche matin.
6. Le jouer de tambour, un des symboles graphiques de la Marche des Hamendes se retrouve par exemple, sur des bons pour une boisson.
7. Le Chapiteau des festivités se trouve à la rue Bois Noel, dans le champ. La pluie omniprésente va obliger la Compagnie à écourter le parcours. La Marche n'ira pas jusqu'au home Jour Heureux à Lodelinsart.
8. Un écrit de base de la marche Sainte Rita est « Pourquoi un Grand Feu aux Hamendes » qui se trouve en annexe.
9. La confrérie des Hamendes fondée le 9 novembre 2000 devient Association Marche des Hamendes.
10. Le bûcher du Grand Feu se déroule rue de l'union sur le terrain dit « la Glaisière ». des inconnus y mettent le feu dans la nuit de vendredi à samedi. Mais finalement il reste suffisamment de bois pour en remonter un le samedi dans la journée.
11. La musique est une batterie de l'Entre Sambre et Meuse, le 1^{er} tambour est Jerome Dagnicourt de Jumet et le Tambour-major est Doris Servais de Jumet.
12. La fête du Grand Feu se déroule à la grande école rue Deterville. Un concours de déguisement à lieu.
13. Le souper du Cassage de verre se déroule pour la première et dernière fois la veille du 1^{er} dimanche de mai.

③ - D.2 – Bilan au lundi 09 septembre 2002. Grand Feu le samedi 09 février ; Cassage et souper le 11 mai ; Marche du 06 au 08 septembre.

1. Jérôme Brogneaux de Jumet en costume d'officier supérieur porte la bannière, il est placé au milieu du Peloton des Gendarmes.
2. Le feu d'Baudoux devient un tir de file vers la Chapelle ND de Hal.
3. La marche passe encore par la rue Fontaine des malades à Ransart.
4. L'Officier des Souffleurs de verre porte un tricorne plat avec plume aux rebords et le petit porte emblème, Maxime Stevenne de Lodelinsart, à dans ses mains la réplique du logo de l'AMDH avec comme inscription « Marche des Hamendes 2001 ».
5. La Compagnie possède un Major à cheval en pantalon blanc. Il s'agit de Sébastien Sommeville de Berzée
6. Le nouveau drapeau est présenté à l'église lors de la rentrée du soir. Il est blanc, on y retrouve le blason de Jumet à gauche, à droite le blason des de Colnet au centre une tambour de marche entouré de deux sabres à chaque extrémité la représentation d'une canne à souffler le verre, dans les coins supérieurs gauche et droit une rose, entre ces roses, l'inscription « Marche des Hamendes » dans les coins inférieurs gauche et droit la lettre « H » de Hamendes entre ces lettre les inscription QM (pour Quentin Marchal de Gosselies), la date de 2002, ensuite CP (pour Chamois Pacifici de Thuin, erreur de Quentin Marchal quand il a donné ses instruction à la confection en Tunisie, il n'a pas penser donner le prénom de Fabian au lieu de Chamois, il ne s'en rendra compte que le samedi de la marche 2002)
7. La Bannière Sainte fait le tour complet de la Marche des Hamendes.
8. La Compagnie possède quatre membres de l'Etat Major sans le Tambour Major, le Major (Fabian Pacifici de Thuin, Salvatore Infantellino de Jumet-Hamendes et José Stevenne de Lodelinsart-Gros Fayt. Hakim El Bouni de Jumet-Hamendes est porte drapeau). Il n'y plus de Sergent Sapeur,mais Marie-Laure Mercier de Montigny-le-Tilleul devient cantinière en attente d'affectation.
9. Le bûcher du Grand Feu se déroule rue de l'union sur le terrain dit « la Glaisière ».
10. La musique est une batterie de l'Entre Sambre et Meuse, le 1^{er} tambour est ????? de Jumet et le Tambour-major est Quentin Marchal de Gosselies comme lors de la marche des Hamendes 2001.
11. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.

③ - D.3 – **Bilan au lundi 15 septembre 2003. Grand Feu le samedi 08 février ; Cassage et souper le 10 mai ; Marche du 12 au 14 septembre.**

1. La Marche des Hamendes devient « la Marche Sainte Rita »
2. Le Gendarmes possède un couvre chef de voltigeur avec plumet rouge.
3. À la dernière ligne du Peloton des gendarmes on trouve 7 tromblons, Germain Cowez de Ransart en est le premier soldat dirigeant mais il s'agit bien d'un ensemble d'artilleurs avec les gendarmes.
4. La Maman de Luc Flament de Ransart est la cantinière des Souffleurs de verre.
5. Fondation d'un Peloton de Sapeurs. Frédéric Wins de Thiméon en est l'officier. Marie Laure Mercier de Montigny-le-Tilleul retourne donc à son rôle d'origine.
6. Fondation d'une escorte de trois hommes habillés en Zouave pour porter la bannière Sainte. Vincent Deglas de Couillet porte un costume d'officier, Emmanuel Delahaye de Dampremy et Cédric Lemoine de Thuin se trouvent tous les deux de chaque côté de la Bannière.
7. Déjà la Bannière attend avec son escorte que le feu de file soit terminé avant de passer en dernier devant la chapelle ND de Hal. Mais elle n'est pas déposée dans la Chapelle.
8. Jérôme Brogneaux de Jumet en costume d'officier supérieur devient Adjudant des tireurs.
9. Il y a un porte Drapeau, mais non identifié à ce jour.
10. Le bûcher du Grand Feu se déroule à la rue (en cour de rédaction/à définir)
11. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.

③ - D.4 – **Bilan au lundi 13 septembre 2004. Grand Feu le samedi 07 février ;
Cassage et souper le 08 mai ; Marche du 10 au 12 septembre.**

1. Fondation d'un Peloton de Zouaves. Salvatore Infantellino de Jumet-Hamendes en est l'officier, Emmanuel Delahaye de Dampremy en est le Sergent et Jean-Noël Delahaye de Dampremy est l'Officier Porte Bannière. Les Zouaves deviennent les gardiens de la Bannière Sainte. Ils se font confectionner un drapeau bleu blanc rouge sur lequel il est inscrit « 3^{ème} Régiment des Zouaves – Ste Rita – 2004- Jumet » avec un croissant doré rempli d'une étoile dorée en son centre.
2. Pierre Devogel devient l'Officier de Souffleurs de verre il ne porte plus aucun couvre chef. Le petit porte emblème, Jean-Françoise Forton de Dampremy, à dans ses mains une nouvelle réplique du logo de l'AMDH avec comme inscription « Marche Sainte Rita ».
3. Un caporal s'ajoute au Peloton des sapeurs (Franck Basseur de Nalinnes) avec sa propre porte Chacko puisqu'il possède les même Colback que le sergent sapeur.
4. La Compagnie possède un deuxième Major à cheval en pantalon blanc. Il s'agit de Sébastien Sommeville de Berzée et de Christophe Tamenne de Fraire.
5. Le Drapeau de la Marche ne sort pas cette année là.
6. Aucune des cantinières en dehors de celles du Peloton des zouaves et du Peloton des Sapeurs ne portent un costume de location.
7. Le bûcher du Grand Feu se déroule à la rue des Hamendes, face à l'école sur le terrain du charbonnage.
8. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
9. Une godasse d'or est remise au Peloton des Mousquetaires du Roy.

③ - D.5 – **Bilan au lundi 12 septembre 2005. Grand Feu le samedi 12 février ;
Cassage et souper le 07 mai ; Marche du 09 au 11 septembre.**

1. Les zouaves ont au sein de leur Peloton une dernière ligne de zouaves avec sacs à dos.
2. Jean Ruy de Lodelinsart porte le Drapeau de la marche.
3. L'adjudant des tireurs est Bauduin Reumont de Wangenies.
4. Les tromblons (quatre hommes) se différencient encore un peu plus dans leur Peloton de Voltigeur. Ils possèdent un sergent de dernière Guillite et des plumets de couleurs différentes (blanc et rouge). Ils ferment la marche.
5. En dehors des portes chacko et des membres des groupes des Porteuses et vivandières, toutes les femmes portent un costume de louageur (encore chez Leclercq à Tarcienne).
6. La Compagnie possède un deuxième Major à cheval en pantalon blanc. Il s'agit de Sébastien Sommeville de Berzée et de Christophe Tamenne de Fraire. Ils sont accompagnés d'une Aide-de camp à cheval.
7. Premiers encadrants pour les enfants. Chez les Zouaves et chez les Mousquetaires du Roy.
8. Les tambours de la Batterie ont des « bavettes » au logo « SteR » confectionné dans le tissu des anciennes jupes des Vivandières.
9. Le Porte Bannière a une escorte à présent.
10. La Bannière Sainte est amenée de la chapelle de la drève de Lorraine (fonds baptismaux) au chœur de l'église par une escorte, l'adjudant Major, l'officier Zouaves et le curé (Henri Remy). Un tambour joue en parallèle avec l'orgue.
11. La Fanfare Royale d'Acoz rejoint pour la première fois la Compagnie.
12. Les délégations de Loverval en Gendarmerie 1^{er} Empire et la Garde Civique de Jumet sont présent pour la 5^{ème} sortie qui devient officiellement pour la paroisse « Procession et marche Sainte Rita » pour le dimanche.
13. L'emblème des souffleurs est remplacé par un nouveau où l'on peut voir le souffleur du logo et une inscription « les Hamendes - Honneurs aux souffleurs de verre ».

14. Un emblème voit le jour sur la même ligne du Sergent Sapeur
15. Il est indiqué sur la Chapelle ND de Hal le texte suivant : « Et soudain les fifres et les tambours se sont mis à jouer aux Hamendes – Sur les conseils de Christain Caudron, Tambour Major de la Saint Hubert de Loverval (†2003) – Avec le soutien de l'Abbé Henri Remy, curé de la paroisse Saint Lambert – Et l'audace des fondateurs (Tournay Agnès, Gerard Marie-Cécile, El Bouni Naïma, Infantellino Salvatore, Jocelyne Gerardi, Marchal Quentin, Pacifici Fabian) LA MARCHÉ SAINTE RITA s'est créée en 2001 respectant les traditions de l'Entre Sambre et Meuse. 5^{ème} Sortie, 11 septembre 2005 »
16. La remise des médailles est créée, elle a lieu sur le perron du château côté Gilly face à l'étang. Un discours de l'Echevin de Jumet est prononcé et un verre est offert par la Ville de Charleroi.
17. Il est institué que le discours le dimanche matin dans l'église sera proposé à un autre membre du Corps d'Office que l'Adjudant Major. Marie Laure Mercier de Montigny-le-Tilleul inaugure cette nouvelle façon de faire. Notons qu'en 2002, Salvatore Infantellino avait prononcé un discours le dimanche matin.
18. Les porteuses de canon changent de jupe et obtiennent des canons supplémentaires
19. Les vivandières changent de costume, jupe noire et châle brun. Elles uniformisent leur panier. Elles peuvent à présent vendre des tartines de façon officielle.
20. La structure des pelotons est organisée (Hommes/Femmes + Membres du C-O + aides) : Sapeur ; 52+8, Porteuses de canon ; 23+2, Souffleurs de verre ; 40+5, Vivandière (Feûmes) ; 23+2, Zouaves 47+5 (hommes de dernière ligne en sacs à dos) +8, Voltigeurs 40+12 (hommes de dernière ligne en tromblon) +5.
21. Le bûcher du Grand Feu se déroule à la rue des Hamendes, face à l'école sur le terrain du charbonnage.
22. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
23. Une godasse d'or est remise au Peloton des Souffleurs de verre.

③ - D.6 – **Bilan au lundi 11 septembre 2006. Grand Feu le samedi 11 février ; Cassage et souper le 13 mai ; Marche du 08 au 10 septembre.**

1. La Marche devient « Marche Sainte Rita aux Hamendes »
2. Les démarches pour l'affiliation à l'AMFESM sont entamées.
3. Les souffleurs de verre portent le drapeau de la Marche. Ils doivent penser à améliorer fortement leur costume afin que celui-ci se rapproche au niveau matière et structure aux costumes d'entre Sambre et Meuse. Cela devra se faire en parallèle à la date de l'inscription à l'AMFESM, tout au plus avant la procession et marche 2010.
4. Le Peloton des Mousquetaires du Roy disparaît. Il ne sera plus représenté dans la marche.
5. La Compagnie possède un deuxième Major à cheval en pantalon blanc. Il s'agit de Sébastien Sommeville de Berzée et de Christophe Tamenne de Fraire.
6. C'est la Fanfare royale de Berzée qui preste cette année là. Grosse déception, elle ne sera plus reprise.
7. Pour la première fois le reliquaire part du Château Theys (Home les jours heureux) et un cortège processionnaire se met en place pour le dernier kilomètre.
8. Les vivandières changent de châle. Elles optent pour un « traditionnel » imitation lin beige.
9. Le bûcher du Grand Feu se déroule à la rue des Hamendes, face à l'école sur le terrain du charbonnage.
10. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
11. Une godasse d'or est remise au Peloton des Zouaves.

③ - D.7 – **Bilan au lundi 10 septembre 2007. Grand Feu le samedi 10 février ; Cassage et souper le 12 mai ; Marche du 07 au 09 septembre.**

1. Mise en place du petit carnet du Corps d'Office.
2. Pas de possibilité d'arrêt au Manoir Gobbe.
3. La statue de Sainte Adèle, retrouvée en 2003, prend place officiellement dans sa loge aménagée dans la façade du numéro 9 de la rue Bois Noël chez Jeremy Wajda. Une cérémonie officielle a lieu.
4. C'est la Fanfare royale d'Acoz qui preste cette année là. Il est décidé de rentrer le dimanche soir toujours sur l'air de « Sambre et Meuse ».
5. Pour la marche 2007, un tract est édité par Jean Ruy avec le soutien de la compagnie où l'on trouve comme annonce « Marche Sainte Rita de Jumet-Hamendes – NOUVEAUTE 2007 – création d'une jeune compagnie de 06 à 16 ans – renseignements Jean Ruy »
6. Les enfants ne constituent pas un Peloton à part entière mais l'encadrement est attentif aux enfants présents chez les Sapeur, les vivandières et les zouaves.
7. Le sergent sapeur, le dimanche, n'ouvre plus la procession avec une bêche en main mais une masse prêtée gracieusement par la famille de Philippe Bellet de Marcinelle pour un temps non défini. Cette masse n'est pas complète, il lui manque un pic.
8. La Compagnie possède un Major à cheval en pantalon blanc. Il s'agit de Frédéric Fagnart de Gerpennes et une aide de camp à cheval.
9. Dimitri Tuebiermont de Dampremy devient officier des Souffleurs de verre. Elisa Van Den Brande n'est plus cantinière du peloton.
10. Les souffleurs de verre portent à nouveau le drapeau de la Marche.
11. Le bûcher du Grand Feu se déroule dans la cour d'école.
12. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
13. Une godasse d'or est remise au Peloton des Porteuses de canon.

③ - D.8 – **Bilan au lundi 15 septembre 2008. Grand Feu le samedi 09 février ;
Cassage et souper le 10 mai ; Marche du 12 au 14 septembre.**

1. Delahaye Jean-Paul de Dampremy est 2^{ème} Adjudant. Quentin Hesbois d'Aubrives (O8320 France) est porte drapeau. Antoine Stévenne et Maxime Stévenne sont Officier Payeur. Plus d'adjudant des tireurs. Jean Ruy de Lodelinsart est adjudant attribué aux jeunes marcheurs. Maïté Ruy est Responsable de l'encadrement de la Jeune.
2. Devant la zouaverie se trouve les petits zouaves, devant ceux-ci un petit peloton de vivandières et les petits sapeurs sont avec les sapeurs adultes.
3. Pas de Major à cheval cette année là
4. C'est la Fanfare royale d'Acoz qui preste cette année là. La Compagnie décide de ne plus faire jouer la Marseillaise au bataillon de rentrée. Uniquement la brabançonne, pays de Charleroi est souhaité mais n'est pas jouable par la fanfare.
5. Il est décidé un seule tour au bataillon de midi rue Bois Noël.
6. Le bûcher du Grand Feu se déroule dans la cour d'école.
7. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
8. Une godasse d'or est remise au Peloton (en cour de rédaction/à définir)

③ - D.9 – **Bilan au lundi 14 septembre 2009. Grand Feu le samedi 14 février ;
Cassage et souper le 09 mai ; Marche du 11 au 13 septembre.**

1. Affiliation à l'AMFESM le 3 avril 2009 pour un stage de 10 ans sous le numéro d'affiliation 98
2. Le 2 mai, En raison des travaux du pont de la rue des Hamendes à Gilly, la Marche se voit interdire le passage dans la rue Chausteur, les habitants sont prévenus. À partir de ce moment, la procession ne passera plus à la rue des Hamendes, rue Chausteur, rue Pirmez le dimanche.

3. Lors de la réunion du Corps d'Office du 24 avril 2009, au Salon Valentine, en préparation au cassage de verre, Dimitri Tibiermont nous apprend que jamais il n'a été mis au courant qu'il fallait améliorer le costume au risque de voir le Peloton des Souffleurs de verre disparaître. Il lui est spécifié qu'une des solutions proposée est que le Peloton sorte en costume de Grenadiers, seule composante manquante de notre Compagnie, et qu'en dehors du dimanche de la procession le Peloton des souffleurs de verre gardent leur tenue de verriers. La « présence » aux traditions des verriers serait dès 2009 accentuée en dehors du dimanche de la marche afin de faire de l'industrie du verre d'antan le fil conducteur de notre association et de notre Compagnie.
4. Un vote est organisé par Dimitri Tubiermont le samedi 02 mai 2009, à 18h au bistrot la source 2 à Charleroi. Le document de vote stipule : « Concerne modification pour la prochaine marche du peloton des souffleurs de verres. – choix : 1°CRÉER UN NOUVEAU PELOTON – GRENADIER – 2°DISSOUDRE NOTRE PELOTON ET REJOINDRE DES PELOTONS EXISTANTS – 3°PLUS ENVIE DE MARCHER SI CE N'EST PAS EN VERRIER ». Salvatore Infantellino et Fabian Pacifici sont présents. Aucun accord n'est trouvé. Le Peloton des souffleurs précise qu'il n'est nullement au courant de la date butoir de 2009 et/ou de la Marche 2010.
5. En août, fondation et ouverture de places pour former un Peloton de Grenadiers. Trop peu d'inscription à la prise de mesure. Le projet échoue. Dimitri Tubiermont et Jean-François Forton intègre l'Etat-Major.
6. Le Peloton des souffleurs de verre disparaît.
7. La Compagnie possède un Major à cheval en pantalon rouge (instauration cette année là d'un Major pantalon blanc et d'un Major pantalon rouge, celui en pantalon blanc restant la référence de notre Compagnie). Il s'agit de Michaël Yernaux. Il est accompagné d'une Aide-major à cheval.
8. Les portes chacko portent un costume de louageur (Louageur Simons-Tenret depuis 2006). Ainsi en dehors des membres des groupes des Porteuses et vivandières, toutes les femmes portent le même type de costume.
9. Les enfants sont tous installés derrière le drapeau et l'Etat Major. Le groupe qu'ils forment n'est pas cité comme peloton de façon officielle. On y trouve une petite Saperie, des petites Vivandières portant les anciens châles des adultes et une petite Zouaverie.
10. Proposition est faite pour fonder un Peloton de Tromblons, les membres de la dernière guillite intégrée dans le Peloton des Voltigeurs et les membres des Voltigeurs veulent rester proches et ne pas être séparés par le Peloton des Zouaves. Aucun accord n'est trouvé. Le Peloton des Voltigeurs passe à l'avant des Zouaves et la dernière ligne des zouaves avec sacs à dos prend alors le rôle de dernière guillite. Par ce mouvement la Bannière Sainte trouve sa place adéquate à la fin de la Compagnie. Il n'y a plus d'hommes ayant pour arme un tromblon.
11. Le bûcher du Grand Feu se déroule dans la cour d'école.
12. La fête du Grand Feu se déroule à la vieille école, rue Louis Lambert.
13. Une godasse d'or est remise au Peloton des Sapeurs.

③ - D.10 – Bilan au mardi 14 septembre 2010. Grand Feu le samedi 13 février ; Cassage et souper le 08 mai ; Marche du 10 au 13 septembre.

1. On constate le rassemblement organisé d'enfants, encadré par des adultes et sous le commandement différé d'un Adjudant de l'Etat-major qui leur est attribué. Cet ensemble est reconnu par la Compagnie sous le nom de « Jeunes Marcheurs » au sein du Petit Carnet du Corps d'Office.
2. Les jeunes marcheurs reçoivent un Fanion, sorte de blason en tissus renforcé (tel un drapeau) de couleur bleu ciel, avec galon doré sur l'ensemble du contour. Au centre on y trouve la représentation d'un petit Zouave et d'une petite Cantinière entourant un adulte représentant un Adjudant, symbole du commandement, de la discipline et de

l'intégration à la Compagnie. Cette image est le logo de « la Jeune » depuis le début de la création de ce projet de jeunes marcheurs, viviers de notre marche Saint Rita aux Hamendes. Sur ce fanion se trouve les inscriptions en haut « MARCHÉ Ste RITA » et en bas « La jeune Jumet-Hamendes ». Le projet de fonder en 2015 pour la 15^{ème} sortie une « Jeune Compagnie » est décidé. Il est cependant stipulé que cela se réalisera selon les finances disponibles, le nombre de participants suffisant et surtout suivant la motivation et la disponibilité des encadrants à cette période butoir.

3. À la demande de Philippe Bellet de Marcinelle, la fondation d'un Peloton à part entière de tromblons est acceptée. Pour qu'il puisse participer à la Marche Sainte Rita 2010 la condition est qu'il rassemble au minimum douze hommes (y compris l'officier et une cantinière). À la dernière réunion du Corps d'Office, le Peloton comprend 09 membres. L'effort fourni par l'officier est récompensé et reconnu. Le nouveau Peloton des Tromblons est officiel. Il se placera devant les Zouaves. La remise en question concernant la reprise de l'ancienne place qu'occupaient les hommes ayant pour arme un tromblon dans la dernière ligne des voltigeurs n'aboutit sur un accord positif. À l'avenir le peloton ne pourra s'étendre pour ne pas risquer des dangers liés à la particularité de leur arme de prédilection. Il porte un plumet blanc, L'officier porte un costume de sergent artilleur avec une ligne dorée supplémentaire à l'avant de chaque bras et un képi agrémenté d'une ligne dorée (ces éléments sont ajoutés par l'officier à la demande de la Compagnie)
4. La Compagnie possède un Major à cheval en pantalon rouge. Il s'agit de Michaël Yernaux. Il est accompagné d'une Aide-major à cheval.
5. Un Adjudant des tireurs est à nouveau présent dans l'Etat Major. Il s'agit de Jean-Jacques Lenoble de Ransart.
6. Sont présent lors de la 10^{ème} sortie, le drapeau de La jeune compagnie de Saint Hubert de Loverval ; de la compagnie Saint Hubert de Loverval ; de la compagnie Notre-Dame d Lourdes de Gilly ; des Lanciers de Sainte Marie Madeleine de Jumet-Heigne ; de la Garde Civique 1830 de Jumet ; des Grenadiers du 1^{er} empire de Jumet ; de la Compagnie Saint Roch de Sart-Eustache ; de la Compagnie Saint Christophe de Marbaix-la-Tour.
7. Un lundi appelé « Bustoke du Souffleu » à lieu dorénavant dès 16h au départ de l'endroit on se trouvait le chapiteau, passage chez un membre d'honneur et ensuite célébration à l'église Saint Lambert avec déshabillage du 1^{er} adjudant, du Sergent-sapeur et du Tambour-major qui enfile le Sarraut du souffleurs de verre avant de quitter l'église et de terminer dans une salle pour entamer la remise des costumes.
8. Le bûcher du Grand Feu devait se dérouler au terrain de la rue Bois Noël, mais pour des raisons climatiques il est annulé.

③ - D.11 – Bilan au mardi 13 septembre 2011. Grand Feu le samedi 12 février ; Cassage et souper le 07 mai ; Marche du 09 au 12 septembre.

1. Séverine Stavelot de Thuin (responsable des porteuses de canon) ne peut pas marcher pour des raisons médicales. Aurélie Lelupe de Nalennes la remplace. Séverine Stavelot conserve son « honneur à l'ancienne » pour 2012.
2. Suite à une problématique constatée avant tout dans le Peloton des Vivandières il est décidé de régler le positionnement. Les lignes de deux ou de trois ne doivent plus se retrouver dans la structure de la Compagnie. Il est décidé que la ligne de quatre est la base et adaptable selon la place disponible de la rue ou de l'emplacement.
3. un nouveau règlement entre en vigueur concernant les cantinières.
4. La distribution des costumes se fait le vendredi quinze jours avant le week-end de la marche au Château Mondron de 18H à 20h30 précises.
5. L'enlèvement des caisses Simons est organisé au préalable.
6. Nouvel horaire de l'officiel du samedi de la marche : 15h : départ du chapiteau (à partir de 14H30, les cantinières auront l'occasion de remplir leur tonneau auprès des marchandes de goutte). Direction vers la Chapelle Blanche considérée comme le

monument aux morts : l'Etat Major (uniquement) va poser les fleurs devant la chapelle. Ensuite, arrêt Cité des verreries : les cantinières ne peuvent plus vendre de goutte à partir de cet arrêt (arrêt compris). Elles doivent aller vider leur tonneau auprès des Marchands de goutte qui calculeront ce qu'elles ont vidé. La goutte non-vendue sera remboursée ultérieurement. Vers 17h30 arrêt ferme blanche « cense des gailles »: on rentre dans la ferme mais pas de tir. Tout le monde rentre. Durant cet arrêt, la batterie va conduire les enfants au chapiteau. durant la partie officielle : Pas de gants pour les enfants ; Pas de gants pour les vivandières ; Soldats : Gants blancs à mettre durant la partie officielle; Porteuses de canon : juste les gants ; Epaulettes toute la journée.

7. Le dimanche le rendez vous au Château Mondron pour le déjeuner dans « l'ancienne cuisine » prévu à 5H15. À 8h30 : avant le départ, deux tirs d'essai seront faits : un avec cheval, l'autre commandé par l'adjudant des tireurs. Le rendez-vous des marcheurs est donc fixé à 8H15 précise. La prise des drapeaux à lieu à la ferme blanche « cense des gailles »: à 9h : c'est un tir de file qui sera réalisé. Seul l'Etat-Major, avec deux représentants de chaque peloton et quatre enfants mis à l'honneur entre dans la crypte. Les tromblons et la dernière guillite des zouaves attendent à proximité de la crypte afin de faire un feu de fil qui suivra le tir d'honneur aux familles Mondron-Lambert. Ensuite sera sonnée la sonnerie aux morts. A la suite du feu d'Baudoux, les marcheurs restent en deux lignes pour former une haie d'honneur à l'Etat Major, la Bannière sainte et son escorte, la Batterie et la Fanfare. Tous ceux-ci vont jusqu'au bout. PAS DE TIR. La Fanfare ne rentre plus dans l'église le dimanche soir.
8. Cassage de verre du « Petit Corps d'Office » avant le Corps d'Office des adultes.
9. Suite à l'expérience malheureuse de l'ancien peloton des Mousquetaires du Roy qui ont versé l'argent restant du peloton au Télévie sans demandé l'avis à l'AMDH, une proposition d'une élaboration afin d'organiser la supervision des comptes des pelotons est décidée.
10. Afin d'être cohérent dans leur rôle il est décidé de ne plus permettre aux sergents de marcher avec une armes. Ils ne pourront plus tirer.
11. Une Poudrière est accordée pour le Peloton des Voltigeurs et une Poudrières pour le Peloton des Zouaves. Seul les Voltigeurs concrétiseront cet accord. L'accès au poste de Poudrière est réglementé.
12. Organisation du 1^{er} « dimanche 22 mai » le rassemblement est décidé dès 12h au Château avec un départ débutant à 14h du Château Mondron, 1ère salve dans la plaine auprès de la crypte du Château Mondron. Ensuite Parc Gobbe + home « Les jours heureux » (arrêt boissons + salve), Nouveau quartier de la glaisière (arrêt boissons +salve), Chapelle ND de Hal (salve en ligne + arrêt boissons), Terrain de la rue du Bois Noël/ Honneurs à Ste Adèle, Chaussée de Fleurus/ rue de Colnet/ Chapelle blanche (tirs), Rentrée au Château Mondron
13. Officialisation de la Charte.
14. Vente des assurances dès le grand feu
15. Obligation des tabliers sapeurs repassés
16. Vif souhait que les marcheurs prévoient deux pantalons par homme (un le samedi et un le dimanche).
17. Bandelette officielle pour le dimanche pour les membres de l'Etat-Major et le Sergent-Sapeur.
18. Aucun signe de la part des filles en saluant
19. Plus de tournants en «ligne saperie »
20. Arrêt boisson avant le « pas de charge du wez » (rue Deulin, vers rue de la liberté à Jumet)
21. Possibilité de ne pas faire la montée du « pas de charges du wez » à condition d'avoir une autorisation au préalable.
22. Le bûcher du Grand Feu se déroule sur le terrain de la rue Bois Noël.
23. La fête du Grand Feu se déroule au même endroit sous chapiteau.

24. On ne remet plus de godasse d'or.

③ - Titre E. – Composition de la compagnie.

La compagnie est composée de pelotons, ce ne sont pas des pelotons qui composent la compagnie. Les pelotons appartiennent à la compagnie et ne seront pas la propriété d'une ou plusieurs personnes ainsi que d'un autre comité ou association.

L'officier de peloton ou la responsable a le droit de réunir celui-ci afin de débriefer avec eux des différentes activités de la marche et de récolter ainsi leurs avis et souhaits afin de les soumettre par la suite au comité lors d'une réunion.

③ - E.1 – **Changement de peloton**

Tout nouveau peloton ou tout changement de nom de peloton ou d'uniforme de peloton doit être soumis à l'approbation de l'Association Marche des Hamendes ASBL.

③ - E.2 – **Folklore**

La marche ainsi que ses sorties ne sont pas des sorties carnavalesques.

③ - E.3 – **Activités** *(en cour de rédaction/à définir)*

Aucun peloton de la marche ne peut sortir seul, même en délégation, en son nom propre. Seules des délégations au nom de la Compagnie Marche Sainte Rita organisées par l'Association Marche des Hamendes ASBL peuvent se faire. Les groupes et Pelotons peuvent organiser des soirées, barbecues, des concours et des soupers, afin d'agrémenter les finances de son Peloton. Ils peuvent le faire à condition d'en référer à l'Association Marche des Hamendes ASBL et de ne pas entraver le développement, le financement et l'organisation de l'ASBL.

L'argent récolté ne peut servir à diminuer le prix de location du costume, il doit au contraire amener un « plus » au Peloton et in fine à la Compagnie. Cet argent reste en quelque sorte la propriété de l'Association Marche des Hamendes ASBL, et obligatoirement sous la supervision de celle-ci.

③ - E.4 – **Costumes** *(en cour de rédaction/à définir/modifications à faire)*

Les costumes sont déterminés par le R.O.I et les frais sont pris en charge des personnes qui les portent. Si une intervention devait être prise par l'Association Marche des Hamendes ASBL, elle serait exceptionnelle et non immobile.

Tous les costumes seront de type traditionnel (pas de 1^{er} empire) et tous les costumes loués par le biais de la compagnie proviendront exclusivement de la maison Simons-Tenret à Gerpinnes. Le port des gants blancs et chaussures noires est obligatoire.

③ - E.4.1 – **Peloton des Sapeurs :**

Sergent sapeur : Veste traditionnelle, tablier en tissu (brodé), colback avec grande plume blanche et tricolore noire jaune rouge, képi, bêche (à tressage bleu&blanc et tricolore noire jaune rouge), massue (à tressage bleu&blanc et tricolore noire jaune rouge), scie, ceinturon, sacoche et épée, plaque dorée, épaulettes rouges et dorées, pantalon avec galon doré et coupé en son centre d'une ligne rouge, cocarde belge.

Caporaux sapeur : Veste traditionnelle, épaulettes rouges et dorées, plumet blanc, képi, bêche (à tressage bleu&blanc et tricolore noire jaune rouge), tablier en tissu (à froufrou), cocarde belge

Soldats : Veste, épaulettes rouges, tablier en tissu, colback avec plumet rouge et blanc, ceinturon, hache, béret de police, cocarde belge

Porte Chacko : veste à pan, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec trois lignes noires au bas dont la centrale est plus fine, calot, cocarde belge

Porte emblème de Compagnie : veste à pan, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec trois lignes noires au bas dont la centrale est plus fine, calot, cocarde belge, emblème de compagnie.

Cantinière : Veste à pans, col et manches galonnés, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec une ligne dorée au bas (deux pour la plus ancienne des cantinières) calot, tonneau, verres, mitaine blanche, cocarde belge

③ - **E.4.2 – Porteuses de canon** : Chemisier blanc, un tablier crème de la taille aux mollets, jupe longue gris souris (avec une ligne blanche pour la cantinière et une dorée pour la responsable au bas), un fichu sur la tête gris clair ayant une bande de couture gris souris, un canon de verre postiche (plastique).

③ - **E.4.3 – Vivandières** : Chemisier blanc, un tablier blanc de la taille aux dessous de genoux, jupe longue noire (avec une ligne blanche pour la cantinière et deux dorées pour la responsable au bas), un fichu sur la tête noir, un panier en osier, un châle beige faux lin.

③ - **E.4.4 – Batterie** :

Tambour Major : Veste traditionnelle à galons argentés, colback avec grande plume blanche et tricolore noire jaune rouge, képi, baudrier, épée, plaque, ceinturon, canne Major (à tressage bleu&blanc et tricolore noire jaune rouge), pantalon avec galon argenté et coupé en son centre d'une ligne rouge

Tambours et fifres : tenue traditionnelle

Portes chapeaux et cantinière : veste à pans manches et col galonnés argentés, plastron rouge, galons argentés, épaulettes à bandes argentées, calot, longue jupe blanche à galons argentés, mitaine blanche et tonneau recouvert pour la cantinière avec verres.

③ - **E.4.5 – Etat-Major**

Adjudants :

1^{er} Adjudants : tenue traditionnelle avec képi, épaulettes dorées et argentées, sabre, plaque, plumet blanc, fourragère dorée, pantalon avec galon doré, ceinturon.

2^{ème} Adjudants : tenue traditionnelle avec képi, épaulettes dorées et argentées, sabre, plaque, plumet blanc, fourragère dorée, pantalon avec galon doré, ceinturon.

3^{ème} Adjudants (att. Aux Jeunes Marcheurs): tenue traditionnelle avec képi, épaulettes dorées et argentées, sabre, plaque, plumet blanc, fourragère dorée, pantalon avec galon doré, ceinturon, écusson des jeunes marcheurs.

4^{ème} Adjudants (att. Aux tireurs) : tenue traditionnelle avec bonnet d'ourson, épaulettes dorées et argentées, sabre, plaque, plumet blanc, fourragère dorée, pantalon avec galon doré, ceinturon.

Officier payeur : tenue traditionnelle avec képi et plume blanche, épaulettes dorées, sabre, plaque, fourragère dorée, ceinturon, pantalon avec galon doré

Garde au Drapeau : tenue traditionnelle avec képi et plume blanche, épaulettes dorées, sabre, plaque, fourragère dorée, ceinturon, pantalon avec galon doré

Porte drapeau : tenue traditionnelle avec képi, sabre, plaque dorée, plumet blanc, fourragère dorée, épaulettes dorées, ceinturon, pantalon avec galon doré

Porte chacko 4^{ème} adjudant : Veste à pans, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe blanche, calot, mitaine blanche.

③ - **E.4.5 – Responsable de l'encadrement Jeunes Marcheurs** : Veste à pans, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe blanche avec deux lignes dorée au bas, calot, mitaine blanche, écusson des jeunes marcheurs, une sacoche.

③ - **E.4.5a les Jeunes marcheurs** :

Les jeunes marcheurs est un Peloton qui rassemble les enfants « imitant » dans un seul peloton les adultes qui composent la compagnie. Il s'agit d'enfant en costumes de Sapeurs, Porteuse de canon, vivandière, voltigeurs et zouaves. Les Jeunes marcheurs et les Petits Officiers se calquent sur les costumes des adultes.

③ - **E.4.5b les encadrants adjoints (en cour de rédaction/à définir)**

③ - **E.4.6 – Majors** :

a) Pantalon blanc : Tenue traditionnelle avec képi, épaulettes dorées, sabre, plaque, plumet blanc, fourragère dorée et giberne.

b) Pantalon rouge : avec képi plume blanche, pantalon droit à galons, guêtres, épaulettes dorées, sabre, plaque, fourragère et giberne.

③ - **E.4.7 Voltigeurs** :

Officier : tenue traditionnelle avec képi et plume blanche, sabre, plaque, fourragère dorée, épaulettes dorées, ceinturon, pantalon avec galon doré

Sergent : tenue traditionnelle, épaulettes et fourragère rouges et dorées, képi plumet blanc, sabre.

Cantinière : Veste à pans, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec une ligne dorée au bas (deux pour la plus ancienne des cantinières), calot, tonneau, verres, mitaine blanche.

Poudrière : Veste à pans, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec trois lignes noire au bas, calot, mitaine blanche et grande sacoche noire.

Soldats : tenue traditionnelle, épaulettes et fourragère rouges, képi avec plumet rouge, fusils.

③ - E.4.8 **Tromblons** :

Officier : tenue traditionnelle d'un sergent, épaulettes et fourragère rouges et dorées, képi avec galon doré, plumet blanc, ceinturon, pantalon avec galon doré, tromblon.

Cantinière : Veste à pans, plastron blanc, épaulettes rouges et dorées, longue jupe rouge avec une ligne dorée au bas (deux pour la plus ancienne des cantinières), calot, tonneau, verres, mitaine blanche.

Soldats : tenue traditionnelle, épaulettes et fourragère rouges, képi avec plumet blanc, tromblons.

③ - E.4.8 **Zouaves** :

Officier : tenue traditionnelle avec képi et plumet blanc, pantalon bouffant, épaulettes dorées, sabre, plaque, fourragère dorée, guêtres blanche, écharpe bleue à franges dorées.

Porte drapeau des Zouave : tenue traditionnelle de soldat avec képi, pantalon bouffant, guêtres blanches, écharpe bleue, drapeau

Sergent : tenue traditionnelle avec képi avec galon doré, veste avec galon doré, sabre, pantalon bouffant, guêtres blanches, écharpe bleue.

Sergent dernière guilitte : tenue traditionnelle avec képi avec galon doré, veste avec galon doré, sabre, pantalon bouffant, guêtres blanches, écharpe bleue, sac à dos

Porte Bannière Sainte : tenue traditionnelle avec képi et plumet blanc, pantalon bouffant, épaulettes dorées, sabre, plaque, fourragère dorée, guêtres blanche, écharpe bleue à franges dorées, Bannière.

Cantinière : tenue traditionnelle avec veste à bouton et col à bavette brodée, avec tonneau recouvert, verres, calot, jupe rouge à galons doré (une seule ligne) et guêtres blanches.

Soldats : tenue traditionnelle avec bonnet et fusil

Dernière guilitte : Tenue traditionnelle avec képi, sac à dos et fusil.

NB : Pour les soldats, les costumes personnels sont acceptés s'ils sont à l'identique de ceux loués par la compagnie.(vestes tambour/gendarme acceptées) si la preuve est apportée que le costume personnel s'avère un costume loué ailleurs qu'en l'établissement Simons-Tenret à Gerpennes, la personne se verra exclue de la Compagnie.

③ - E.5 – : **Armements**

Tous les soldats qui portent une arme à feu, auront un fusil sauf les tromblons qui auront un tromblon. Les pistolets en plus sont autorisés au bon vouloir de l'officier de peloton. Chaque soldat est entièrement responsable de son arme. Chaque officier et sous officier reçoit la poudre pour leur peloton et respecte les lieux d'approvisionnement. La poudrière ou le sergent veillera à une distribution réelle afin d'éviter les excès. Ils veilleront aussi à ce que chaque jeune de moins de 18 ans ne tire pas.

③ - E.6 – **Batterie**

Le tambour major propose au comité le nom de la personne qui lui paraît la plus apte à occuper la place de 1er tambour. Il est le seul responsable de la batterie. Le tambour major relaie au comité toutes les difficultés ou dysfonctionnements observés et lui soumet les solutions préconisées. Dans les deux cas qui viennent d'être cités, la décision finale revient l'association Marche des Hamendes ASBL.

Le nombre de tambours et fifres sera décidé après concertation ! Entre l'ASBL et le tambour major, sauf dérogation exceptionnelle accordée par celui-ci, la présence des tambours et des fifres est obligatoire lors de toutes les parties officielles de la marche, en ce et y compris les offices religieux. C'est le Tambour Major qui a autorité sur la Fanfare.

③ - E.7 – Exclusion(s)

En concertation, seuls les adjudants sont juges pour l'exclusion immédiate d'un soldat pendant la prestation.

En cas d'exclusion, les exclus sont convoqués lors d'une réunion extraordinaire, toute personne ou marcheur ou membre présentant un comportement inapte au déroulement de la marche, sera exclu temporairement ou définitivement de la marche. Le temps de retrouver la décence correspondant aux attentes de la compagnie et de l'Association Marche des Hamendes ASBL.

③ - E.8 – Fanion et objet d'apparat

Après en avoir fait la demande à l'Association Marche des Hamendes ASBL, les différents pelotons (sauf les filles et les sapeurs) auront le droit de porter un fanion qui sera posé sur une arme. En dehors de celui du peloton des Zouaves, les étendards sont exclus. Le fanion restera la propriété de l'Association Marche des Hamendes ASBL. Il en va de même pour tout objet d'apparat.

③ - E.9 – Divers (en cour de rédaction/à définir)

Les poussettes sont interdites dans les rangs de la compagnie.

LA SOUSCRIPTION DE L' « ABONNEMENT-ASSURANCE » DE LA REVUE « LE MARCHEUR » EST OBLIGATOIRE.

③ - Titre F. – Parcours et organisation de la Sortie Exceptionnelle du 22 mai quand cette date tombe un dimanche.

12h00 : Rassemblement de la Compagnie au Château Mondron, chaussée de Fleurus.

Repas/barbecue

Départ de la Sortie exceptionnelle Sainte Rita, 14H00 : Chaussée de Fleurus, Rue de l'Aurore, Rue de Ransart (Lodelinsart), rue Chausteur (Lodelinsart), ancien Château Desgain (Home les Jours Heureux) **ARRET.** rue Chausteur (Lodelinsart), rue des Hamendes (Lodelinsart), Rue de la Liberté, Rue des Hamendes, **ARRET.** Rue Lambert, rue de l'Union, rue des Hamendes, **ARRET.** Chaussée de Fleurus, rue Bois Noël, **ARRET.** Rue des Verreries, rue De Colnet, **ARRET.** chaussée de Fleurus, Château Mondron. **ARRET.**

19H15 entrée dans l'église et sortie de la Compagnie par la sacristie et l'arrière de l'édifice.

Fin de la Sortie exceptionnelle Sainte Rita, 20H00

Organisation des Tirs

1. +/- vers 13H45 : Château Mondron (**1ère salve, Honneurs aux familles du Château**)
2. +/- vers 14H30 : Rue Chausteur Home « Jour Heureux » face au Parc Gobbe (Lodelinsart) (**Salves**)
3. +/- vers 15H30 : Carrefour Rue des Hamendes – Rue Louis Lambert (**Salves d'honneur**)
4. +/- vers 16H15 : Chapelle ND de Hal, rue de la Trappe à Ransart (**Salves d'honneur**)
5. +/- vers 17h30 : Honneur à la potale Ste Adèle, Rue bois Noël (**Bataillon carré et salves**)
6. +/- vers 18H30 : Chapelle Blanche rue De Colnet à Jumet (**Salves d'honneur**)
7. +/- vers 19H30 : Château Mondron (**dernières salves + 2 salves en feu roulant**)

③ - Titre G. – Parcours et organisation du Grand feu des Hamendes

- ③ - G.1 – **Parcours** (en cour de rédaction/à définir)
- ③ - G.2 – **organisation** (en cour de rédaction/à définir)
- ③ - G.3 – **traditions** (en cour de rédaction/à définir)
- ③ - G.4 – **Légende de l'Hamendoise**

La légende de l'Hamendoise

Il y a bien longtemps de cela, au bon milieu d'une forêt appelée " le bois du sart", s'étaient installés 2 ou 3 paysans et leur famille. Ils y vivaient heureux et n'avaient qu'un seul souci: protéger leurs bétails des loups qui rôdaient souvent aux alentours. Pour ce faire, ils entouraient leurs pâtures de clôtures en bois. Ce hameau était nommé "les Hamindes", ce qui veut dire barrières, prés clôturés. Après de nombreuses évolutions de la langue française, son nom se transforma et devint "les Hamendes".

Une petite fille, enfant unique d'une de ses familles paysannes, vivait là. Elle avait la joie de vivre parmi les animaux de la ferme, qu'elle adorait, mais n'était pas tout à fait heureuse car son père en voulait beaucoup à sa mère de n'avoir eu qu'un seul enfant et, qui plus est, une gamine ! Une fillette était un mauvais coup du sort, elle ne pouvait aider aux durs travaux de la ferme, ce n'était qu'une bouche de plus à nourrir.

Un matin, le paternel ayant remarqué qu'une des clôtures était brisée, entra en furie dans le logis et, une fois de plus, s'en prit à son épouse et sa petite en maudissant le ciel de ne lui avoir donné qu'une fille qui ne pouvait même pas l'aider à réparer la barrière cassée. La gamine, comme d'habitude, se réfugia dans la grange, au dessus des ballots de paille. A la nuit tombante, bien qu'ayant calmé son époux, la mère se rendit auprès de sa petite et lui conseilla de passer la nuit au fenil, que le lendemain tout irait mieux. Plus tard, la fillette remarqua qu'il manquait un petit mouton, qu'il s'était probablement enfui par la porte que sa maman avait mal refermée. Elle entreprit de partir à sa recherche à la lueur d'une lanterne à huile. Arrivée au champ familial, des traces de pattes indiquaient que l'agneau avait poursuivi sa route au delà de la clôture brisée, elle continua donc à s'enfoncer dans la forêt, à la recherche de son petit animal.

Apeurée par des craquements, elle se mit à courir, les loups étaient à ses trousses, et, plutôt que de rebrousser chemin, elle s'enfonça de plus en plus dans le bois jusqu'à ce qu'elle se retrouve coincée par un marais, le marais de Langlois. Se sentant encerclée elle décida de traverser le plan d'eau ou elle s'enlisât jusqu'à ce que, entraînée par la tourbe et l'eau vaseuse, elle périt noyée. Le matin, à son réveil, la fermière se rendit à la grange et constatât que la petite avait disparu. Alertés, tous les habitants du hameau recherchèrent la gamine mais, après plusieurs heures de battue, ayant retrouvé la lanterne à huile sur les bords du marais, ils comprirent le drame et durent se rendre à l'évidence: la fillette n'était plus de ce monde.

L'enfant fût accueillie par un ange qui lui demanda pourquoi elle pleurait et, croyant la rassurer, lui dit que son père allait bientôt la rejoindre car il avait conjuré le ciel de ne lui avoir donné qu'une fille. La petite se mit à pleurer de plus belle car elle ne voulait pas que son papa soit punit et que sa maman se retrouve seule, désemparée, abandonnée. Elle demanda alors à l'ange si elle ne pouvait pas changer le destin de son paternel. Celui-ci lui répondit qu'alors, durant 7 mois, elle devrait accomplir des actes de bonifications des terres qui entouraient la propriété de son père. La gamine accepta. Les 7 mois allaient s'étaler sur plus de 700 ans. Devenue feu, elle devait penser, sans cesse, aux ressources de sa flamme. Son dur labeur commença.

Elle mit d'abord sa flamme dans les mains d'un maître verrier, Rode de Colnet, qui construisit le premier four à verre de la région, à l'endroit même où elle était devenue feu. Mais, comme tous les enfants, il lui arrivait de se mettre en colère et voulût détruire son oeuvre.

Elle mît alors son feu dans les mains des soldats français qui détruisirent la verrerie. Plus tard, s'apercevant du manque de travail dans le hameau, elle décida de mettre son énergie dans le coeur d'un paysan pour l'aider à construire sa ferme sur l'un des points les plus élevé et venteux de Jumet : la cense d'el gaye (au carrefour "Mouchette").

Plus tard, elle jugea qu'il était important de réparer les dégâts de sa fureur d'antan en rallumant le four à brique du hameau pour construire un magnifique château, sorte de symbole de la verrerie dans cette région. Peu après, de jalousie, elle entra à nouveau en rage et décida de mettre l'étincelle dans les mains d'ouvriers qui détruisirent, par le feu, le château Baudoux, autre symbole de la région dont elle craignait sans doute qu'il ne soit plus beau que celui qu'elle avait bâti. Enfin, elle donna son souffle de lumière pour ériger une église et se permettre, enfin, le repos éternel.

On dit que quand elle fût au ciel, elle alluma une bougie à Sainte Rita pour symboliser les difficultés de sa tâche; une bougie à Sainte Adèle pour garder la vue sur les terres des Hamendes qui lui semblaient si belles et une à Notre-Dame de Hal pour la préserver de ses colères. La flamme se transforma alors en une lueur d'espoir pour le hameau ... Ainsi se termine l'histoire de cette petite fille devenue flamme qu'on appelle l'Hamendoise.

③ - Titre H. – divers

③ - H.2 – Attribution d'une nouvelle cantinière

Il est autorisé de demander une nouvelle cantinière condition de dépasser le nombre du 20^{ème} homme. La suivante sera demandée au dépassement du 40^{ème} homme. Le nombre sera calculé sur la marche précédent la demande au cassage de verre.

Une fois obtenue, et si le nombre d'hommes diminue, un retour à la situation précédente n'est pas obligatoire. La demande des cantinières se fera toujours par l'officier de manière logique et raisonné.

③ - H.2 – Sainte Adèle (en cour de rédaction/à définir)

③ - H.3 – Délégations (en cour de rédaction/à définir)

Toute demande de délégations doit arriver par écrit à l'Association Marche des Hamendes ASBL. Et l'ensemble de la demande devra être approuvé ou refusé par l'Association Marche des Hamendes ASBL. La représentation de la Compagnie se fera en costume de Zouave.

③ - H.4 – les collectes (en cour de rédaction/à définir)

③ - H.5 – la charte (en cour de rédaction/à définir)